

**M. Woolliams:** Le parlerai brièvement, car j'ai parlé assez longuement en invoquant le Règlement. En toute déférence pour le ministre, je prétends maintenant qu'il tente de faire dévier le débat sur la question. Le principe en litige n'était pas fondé sur la façon dont une révision devait être effectuée, mais sur l'objet de la révision et l'enquête devait porter sur le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau—un taux statutaire.

Vous avez sans doute remarqué, monsieur le président, que tandis que le ministre cherchait à faire dévier le débat, en s'efforçant de faire passer pour bonne une mesure qui est mauvaise et illégale, il n'a jamais fait allusion aux arguments invoqués par les honorables vis-à-vis. Il devrait avouer maintenant que le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau représente 99 pour cent des taux statutaires. Nous avons près d'un milliard de boisseaux de blé cette année dans les Prairies et ce blé sera transporté par chemin de fer au tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Aucune autre marchandise n'est expédiée en si grande quantité par chemin de fer.

Le ministre veut-il nous faire croire parce qu'il a mettons, un cheveu et un corps, que s'il plante le cheveu dans le corps, il aura créé une chose tout à fait différente? Le ministre ne s'est jamais attaqué à nos arguments, notamment notre allégation selon laquelle cette modification est essentiellement la même que l'article 329. La révision serait identique de même que les preuves et les résultats. La décision serait également la même.

Je signale à la présidence, en toute déférence, que j'ignore comment il est possible de contourner cette difficulté. Pour le faire, il faudrait violer le Règlement. La même chose se répéterait d'un jour à l'autre et la responsabilité en incomberait au ministre. De quoi traite cet article? La seule question qu'il soulève a trait à l'opportunité ou non de reviser les taux du Pas Nid-de-Corbeau. Avec le génie qui le caractérise, le ministre y fait mention des autres taux statutaires. Mais quand on lui a demandé hier quels étaient ces taux, sait-on ce que le ministre a dit? Il a répondu: «J'ignore ce qu'ils sont.» Monsieur le président, ils correspondent simplement à un cheveu sur ce corps dont je parlais tantôt. Néanmoins, le ministre prétend qu'ils équivalent à une différence de principe.

**M. Bigg:** Je n'aime pas faire perdre le temps du comité avec des questions de procédure et de Règlement, mais pas plus tard que vendredi dernier, le ministre m'a rappelé que nous progresserions plus vite si nous suivions

le Règlement que nous avons établi nous-mêmes. J'aimerais saisir cette splendide occasion pour lui renvoyer la balle.

**Une voix:** L'avez-vous attrapée, Jack?

**M. Bigg:** La présente situation ne devrait pas donner lieu à une discussion. Nous devrions, au contraire, en profiter pour garantir à l'Ouest du Canada et aux Maritimes les droits historiques qui leur appartiennent et qui sont essentiels à leur existence. C'est une question de survivance.

Je ne peux m'empêcher de conclure que ce n'est pas le National-Canadien qui a exercé des pressions, car s'il encourt des pertes, c'est nous qui devons payer les pots cassés. La seule justification d'un amendement comme l'amendement à l'étude, c'est que le ministre est harcelé par d'autres personnes qui ont des droits acquis, et qui désirent voir tous nos taux de chemin de fer revisés, à l'exception de quelques-uns dont ils voudraient être débarrassés. Les chemins de fer ont été amplement remboursés par un gouvernement généreux qui leur a accordé des terres, des droits miniers, des droits de passage dans les villes, et le monopole du service postal.

• (5.40 p.m.)

Nous savons tous que lorsque ce projet de loi d'ensemble sera adopté, ceux qui l'interpréteront ne pourront dépasser le texte de la loi et dire: «C'était là la volonté et l'intention des députés». Ils liront la loi et l'appliqueront à la lettre. Cet amendement cherche à faire indirectement ce que le Parlement a refusé qu'on fasse directement.

Nous n'allons pas acheter chat en poche. Nous voulons que cette loi soit aussi précise que possible. Nous ne voulons pas d'une révision des taux du Pas du Nid-de-Corbeau au détriment des gens de l'Ouest et des Maritimes. Ces taux constituent la pierre angulaire de notre survie dans la vie économique du Canada.

Si le ministre est de bonne foi en demandant plus ample examen des questions du colza, de la farine et des autres produits qui seront expédiés via Churchill et les autres ports, au lieu de nous accuser de faire échec à nos propres agriculteurs, pourquoi n'insérerait-il pas dans le bill un texte simple, à la portée de tout le monde, énonçant que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau seront toujours respectés? Le député d'Acadia propose que le ministre, s'il ne projette pas de s'attacher à ces taux, le mentionne clairement dans cet amendement, ce qui renferme beaucoup de sagesse. Alors, on ne se disputerait pas ce point.